

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2009

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO,

**Etaient présents :** MM.Eddie GERLE - Philippe PIERARD - Eric BREHAUX - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Marie-Madeleine BERTHEAU - Valérie BOUGRA - Mornély LORRIER - Isabelle DE CARVALHO - Christian GERVAIS - Annie MONEGO - René CHENON - Philippe BOUGRA - Maria DE GOUVEIA - Frédéric DUVERGER - Jacqueline CHENON - Nathalie DESROUSSEAU - Patricia PETIT - Mohamed BOUALLAGA - Nicole MARTIN - Patrice PAGEOT - Maria MARGERIN./.

**Excusé ayant donné pouvoir :** M.Jean-Marc DESCHAMPS à Mme Nicole MARTIN./.

**Absente non excusée :** Mme Chantal BENICOURT -./.

**Excusés :**./.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe des pouvoirs et constatant que le quorum est atteint, a ouvert la séance.

\*\*\*\*\*

### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2009

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2009.

### 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

### 3. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**CONFORMEMENT** au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A **EXPOSE** le compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 depuis le dernier Conseil Municipal :

- 1 -

- Le 26 janvier 2009 : Contrat pour une animation musicale 3 musiciens, ambiance et danse avec Monsieur Daniel BEAUREPAIRE dans le cadre d'un repas dansant le dimanche 08 février 2009 pour les personnes âgées organisé par la Commune.

- Le 20 janvier 2009 : Avenant N°3 du marché d'assurances (lot N°1 : « Dommages aux biens ») avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).

- Le 20 janvier 2009 : Avenant N°1 au marché d'assurances (lot N°3 : « Flotte automobile ») avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).

- Le 02 février 2009 : Contrat de location du Château de Brou avec Monsieur ou Madame THIEBAUT pour l'organisation de la manifestation du repas dansant le dimanche 08 février 2009 pour les personnes âgées de la Commune.

- Le 05 février 2009 : Convention de réservation pour séjour de groupe Hiver (2009) avec l'Auberge de Jeunesse de Serre Chevalier (F.U.A.J.) pour l'organisation d'un séjour pour le Centre de loisirs Adoléscent « Horizon Loisirs » durant les vacances d'hiver 2009.

- Le 06 février 2009 : Contrats de suivi de progiciels et d'abonnement aux évolutions des supports d'autoformation avec la Société BERGER LEVRAULT pour les services communaux.

- Le 18 février 2009 : Contrat d'entretien avec la Société KPTA SARL pour l'ascenseur d'accès à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

- Le 09 mars 2009 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société TOURNECROCHE pour l'organisation d'une animation lors de la brocante du 14 juin 2009 à Brou-sur-Chantereine.

- Le 09 mars 2009 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Madame Béatrice Yvonne Barbier Alias Béatrice de Marqué pour l'organisation d'une animation dans le cadre de la manifestation « le printemps des poètes ».

### 4. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 comme suit :

#### Section de fonctionnement – dépenses :

- Compte 002 « déficit antérieur de Fonctionnement reporté » : 42.508,09 €uros

- 2 -

### Section d'investissement – dépenses :

- Compte 001 « Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté » : 752.438,97 Euros

### 5. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal A DECIDE A L'UNANIMITE d'affecter le résultat de l'exercice 2008, comme suit :

### Section de fonctionnement – dépenses :

- Compte 002 « déficit antérieur de Fonctionnement reporté » : 42.508,09 Euros

### Section d'investissement – dépenses :

- Compte 001 « Solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté » : 752.438,97 Euros

### 6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE :

- **Pour : 20**
- **Contre : 6** (Groupe Divers Gauche : Mme Patricia PETIT – Mme Nicole MARTIN (dont 1 pouvoir M.Jean-Marc DESCHAMPS à Mme Nicole MARTIN) - M.Patrice PAGEOT - Groupe Nouvel Elan Citoyen : M.Mohamed BOUALLAGA - Mme Maria MARGERIN
- **A ADOPTE** le Budget Primitif pour l'année 2009, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section fonctionnement : 5.333.000,00 Euros
- Section investissement : 1.194.412,00 Euros

Le Budget Primitif 2009 global s'élève à 6.527.412,00 Euros

### 7. VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le montant et le versement des subventions aux associations conformément au tableau annexé au budget primitif 2009.

### 8. VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE :

- **Pour : 20**
- **Contre : 6** (Groupe Divers Gauche : Mme Patricia PETIT – Mme Nicole MARTIN (dont 1 pouvoir M.Jean-Marc DESCHAMPS à Mme Nicole MARTIN) - M.Patrice PAGEOT - Groupe Nouvel Elan Citoyen : M.Mohamed BOUALLAGA - Mme Maria MARGERIN

- **A APPROUVE** le taux des 3 taxes communales pour l'année 2009 ainsi que suit :

- TAXE D'HABITATION : **26,97%**
- TAXE FONCIER BATI : **36,63%**
- TAXE FONCIERE NON BATI : **82,35%**

### 9. VERSEMENT ANTICIPE DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA 2009 (F.C.T.V.A.)

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE :

- **Pour : 24**
- **Contre : 2** (Groupe Nouvel Elan Citoyen : M.Mohamed BOUALLAGA - Mme Maria MARGERIN
- **A PRIS ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 686.342 Euros ;
- **A DECIDE** d'inscrire au budget de la Commune de Brou sur Chantereine 1.029.577 Euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 50 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle elle s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### 10. DEMANDE D'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F) DE SEINE ET MARNE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE RESTAURATION A L'ECOLE ROMAIN ROLLAND

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE :

▪ **Pour : 20**

▪ **Contre : 6** (Groupe Divers Gauche : Mme Patricia PETIT – Mme Nicole MARTIN (dont 1 pouvoir M.Jean-Marc DESCHAMPS à Mme Nicole MARTIN) - M.Patrice PAGEOT - Groupe Nouvel Elan Citoyen : M.Mohamed BOUALLAGA - Mme Maria MARGERIN

▪ **A SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) de Seine-et-Marne, pour une aide à l'investissement pour la construction d'une salle de restauration, dans l'enceinte de l'école Romain Rolland, qui servira dans le cadre des centres de loisirs communaux, pendant les vacances scolaires et les mercredis ;

▪ **A AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches correspondantes et à signer tous les documents y afférents.

**11. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL ECOLE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE POUR L'ANNEE 2009**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

▪ **A ADOPTE** les projets d'investissement dans les écoles pouvant faire l'objet d'un financement auprès du Département dans le cadre du Fonds Départemental Ecole pour l'année 2009 ;

▪ **A AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Département pour le versement d'une subvention dans le cadre du Fonds Départemental Ecole ;

**12. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal à la majorité :

▪ **Pour : 24**

▪ **Abstention : 2** (Groupe Nouvel Elan Citoyen : M.BOUALLAGA Mohamed et Mme MARGERIN Maria)

▪ **A ADOPTE** le règlement intérieur de la commande publique modifié.

**13. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

▪ **A APPROUVE** les modifications de l'article 7 des statuts de la Communauté d'Agglomération ;

▪ **A INVITE** Monsieur le Préfet à bien vouloir adopter un arrêté en ce sens.

**14. APPROBATION D'UNE CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'UNE ETUDE, RELATIVE A L'ETAT DES LIEUX ET A LA PROPOSITION D'UN SCHEMA DE DEPLOIEMENT DU HAUT DEBIT, ET DE SON FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE ET LES VILLES DE BROU-SUR-CHANTEREINE, CHELLES, COUNTRY ET VAIRES SUR MARNE, ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ELU AU COMITE DE PILOTAGE.**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

▪ **A APPROUVE** le projet de convention fixant les modalités de l'étude et la répartition de son financement ;

▪ **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents ;

▪ **A DESIGNER** M.Frédéric GILLET comme représentant Elu de la Commune de Brou-sur-Chantereine ;

▪ **A DIT** que les crédits seront imputés au budget de la Commune.

**15. RECRUTEMENT D'UN AGENT RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME/VOIRIE**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

▪ **A DECIDE** de créer ce poste dans les conditions prévues ci-dessus ;

▪ **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

**16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

▪ **A APPROUVE** les modifications à apporter ;

▪ **A ADOPTE** le tableau des effectifs modifiés.

**17. REGLEMENT INTERIEUR SUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

▪ **A ADOPTE** le nouveau règlement intérieur pour les heures supplémentaires.

## 18. PRIMES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Le Conseil Municipal A **APPROUVE** à l'unanimité la rémunération des agents chargés des élections conformément aux principes et montants définis ci-dessus et au tableau ci-dessous :

## 19. ORGANISATION D'UNE SORTIE CULTURELLE DANS L'OISE LE 06 JUIN 2009

Le Conseil Municipal A **ADOpte** à l'unanimité les tarifs suivants pour la sortie culturelle du 06 juin 2009 dans l'Oise :

	Tarifs
Adultes	6 €
Enfants de moins de 12 ans	5 €

## 20. TARIF BROCANTE POUR L'ANNEE 2009

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **FIXE** les tarifs de la brocante à compter de l'année 2009, ainsi que suit :
  - Tarif breuillois pour 2 ml : 9,00 €
  - Tarif extérieurs pour 2 ml : 15,00 €
  - Tarif Professionnels pour 2 ml : 25,00 €

## 21. TARIF DE LA FETE FORAINE A COMPTER DE 2009

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **ADOpte** les tarifs applicables pour la fête foraine dès l'année 2009.

### MANÈGES

SURFACES NECESSAIRES	TARIFS
Moins de 20m <sup>2</sup>	21,10 €
De 20 à 39m <sup>2</sup>	42,20 €
De 40 à 59m <sup>2</sup>	63,90 €
De 60 à 79m <sup>2</sup>	83,95 €
De 80 à 99m <sup>2</sup>	106,10 €
De 100 à 149m <sup>2</sup>	127,20 €
De 150 à 199m <sup>2</sup>	148,30 €
De 200 à 249m <sup>2</sup>	169,95 €
De 250 à 299m <sup>2</sup>	190,00 €
Au-delà de 300m <sup>2</sup>	212,20 €

## LOTERIE, TIR, JEUX D'ADRESSE, CONFISERIE...

LINEAIRE	TARIFS
Moins de 2ml	21,10 €
De 2 à 5ml	31,90 €
De 5 à 10ml	42,00 €
Plus de 10ml	52,50 €

## FORFAIT ÉLECTRIQUE

CONSUMMATION	TARIFS
De 1 à 9 KW	10,80 €
De 10 à 19 KW	21,10 €
De 20 à 29 KW	31,90 €
Plus de 30 KW	42,20 €

## 22. FIXATION D'UNE REDEVANCE ET APPROBATION DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA SARL FOLA PERCUSSIONS

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **FIXE** le montant de la redevance annuelle à 1.000,00 € dont 100,00 € de charges, soit 100,00 € T.T.C. par mois sur 10 mois (hors juillet et août) ;

- 7 -

- A **APPROUVE** le projet de convention entre la Commune de Brou-sur-Chantereine et la S.A.R.L. « EURODIM » - FOLA Percussions pour la mise à disposition d'un local dans le Centre de Loisirs Primaire « le Cèdre Bleu » ;

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

## 23. QUESTIONS DIVERSES

**Groupe Divers Gauche :**

- Demande la signification de la diminution des frais car.

La séance est levée à 22h00.